

Commission de la Culture, de la Jeunesse, de
l'Audiovisuel, de l'Aide à la Presse et du Cinéma du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2007-2008

5 JUIN 2008

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU JEUDI 5 JUIN 2008

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (Article 64 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Julie de Grootte à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « bilan du tax shelter en Communauté française »	3
1.2	Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « journées drapeau noir organisées par les musées de la Communauté française »	5
1.3	Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'état d'avancement de la restauration du Bouddha de Mariemont »	6
1.4	Question de M. Jean-Paul Procureur à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « représentation de la Communauté française au Festival de Cannes 2008 »	7
1.5	Question de M. Léon Walry à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'après Cannes 2008 »	7
1.6	Question de Mme Chantal Bertouille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « vol à la cathédrale de Tournai et aux mesures de protection du trésor »	10
1.7	Question de Mme Isabelle Emmerly à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « politiques en faveur des musiques émergentes et en particulier à l'accessibilité et à la visibilité du rap et du hip hop en Communauté française » . . .	11
2	Interpellation de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « représentation des radios communautaires dans le plan de fréquences » (Article 59 du règlement)	12
3	Question orale (Article 64 du règlement)	14
3.1	Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « perspectives de développement culturel durable dans le cadre de Mons 2015 »	14

Présidence de M. Richard Miller, président.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14 h 00.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (Article 64 du règlement)

1.1 Question de Mme Julie de Groote à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « bilan du tax shelter en Communauté française »

Mme Julie de Groote (cdH). – Le Festival de Cannes nous donne l'occasion, chaque année, de dresser le bilan du mécanisme de *tax shelter* mis en œuvre pour le cinéma par le gouvernement fédéral. Ce système rencontre un franc succès. J'en veux pour preuve l'augmentation constante, depuis 2004, des montants récoltés. Ceux-ci sont passés de quatorze millions d'euros en 2004 à près de quarante-cinq millions en 2007.

Compte tenu de son succès, ce mécanisme reste-t-il sous contrôle? Nous pouvons nous poser la question...

Le *tax shelter* relève de la stricte compétence du pouvoir fédéral. Mais il permet également de favoriser la création cinématographique qui, elle, relève directement de notre Communauté. Notre institution joue d'ailleurs un rôle important d'intermédiaire entre le pouvoir fédéral et les opérateurs cinématographiques susceptibles de bénéficier d'un tel système de financement.

Les « Priorités culture » du gouvernement indiquent clairement que « des négociations avec le fédéral seront entamées afin d'étendre le champ d'application du *tax shelter* actuel à d'autres secteurs culturels et de doubler le plafond limite d'investissement pour le cinéma. »

Le ministre des Finances fédéral envisageait récemment d'élargir le *tax shelter* au sport, sans répercussion négative sur le cinéma. Il envisageait également la création d'un chèque cinéma pour favoriser l'accès des travailleurs aux salles.

Quelles actions la Communauté française mène-t-elle pour sensibiliser les artistes et les investisseurs au mécanisme du *tax shelter*? Nous avons un rôle important à jouer à ce niveau.

Peut-on imaginer l'élargissement du *tax shelter* à d'autres secteurs touchant aux compétences de la Communauté française, comme les musiques actuelles?

L'ouverture du *tax shelter* au monde du sport induira-t-elle nécessairement un désengagement des entreprises dans le cinéma? De nouvelles entreprises susceptibles d'investir dans ce mécanisme devront être trouvées. Quelles sont les garanties?

Au regard des dispositions des « Priorités culture » relatives au *tax shelter*, quel bilan tirez-vous de l'action du gouvernement? Où en sommes-nous?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Rappelons que le *tax shelter* est de la compétence du pouvoir fédéral, et non de la Communauté française, même si cette dernière est associée à certaines phases de la procédure. Elle intervient notamment dans l'agrément, dont l'objet est de reconnaître le caractère européen des films concernés.

La Communauté intervient également dans la vérification des dépenses, dans la mesure où le *tax shelter* implique un quota de dépenses effectuées en Belgique.

Ces phases sont menées en collaboration étroite avec le SPF des Finances.

Le *tax shelter* est avant tout un produit commercial dont la promotion est assurée par une série d'opérateurs privés qui jouent un rôle d'intermédiaire entre les investisseurs potentiels et les promoteurs d'un projet. Le travail de sensibilisation aux avantages de ce dispositif auprès des investisseurs est devenu un métier à part entière. En effet, les intermédiaires sont rémunérés par une commission prélevée sur le montant des fonds investis.

Les actions de sensibilisation au *tax shelter* pullulent. Ainsi, de très nombreux investisseurs potentiels ou confirmés ont été invités à participer à différentes réunions de présentation organisées pendant le dernier Festival de Cannes. Autre exemple : la banque ING prépare pour le 10 juin prochain une soirée de sensibilisation au *tax shelter* pour les responsables des grandes entreprises belges.

Ces actions sont toujours organisées en concertation avec les professionnels du secteur, elles impliquent rarement le monde politique. Elles n'en sont pas moins efficaces et, vu leur diversité et leur nombre, il me paraît superfétatoire que la Communauté française organise elle-même une campagne de sensibilisation sur le sujet alors qu'elle n'est pas directement compétente en matière fiscale.

Le rôle de la Communauté française est d'apporter un soutien de nature culturelle, préoccupation qui ne figure pas dans le *tax shelter*. Par

ailleurs, l'extension de ce dispositif à d'autres disciplines comme les spectacles vivants figure dans mon cahier de revendications culturelles que je soumettrai à l'État fédéral.

Je voulais ouvrir une parenthèse, madame de Groote, au sujet du montant que vous mentionnez et qui a été annoncé par M. Reynders. Effectivement, les sommes investies aujourd'hui sont importantes, surtout quand nous voyons d'où nous venons. Vous parliez de mettre en place des contrôles ou de fixer un cadre plus précis. De plus en plus d'opérateurs privés investissent ou s'impliquent dans le cinéma car ils y trouvent un intérêt, dont le moindre n'est pas de figurer dans le générique.

Il faudra suivre cette évolution tout en rappelant que la Communauté française est le premier partenaire culturel en matière de création cinématographique, même si une comparaison entre les montants que nous investissons et ceux apportés par le *tax shelter* indique que notre apport est moindre.

Cependant, grâce à notre soutien, les films peuvent bénéficier d'autres fonds. Les milieux du cinéma l'ont bien compris; producteurs, réalisateurs savent que nous sommes leur premier partenaire et que sans le soutien de la Communauté française, il est plus difficile d'obtenir d'autres aides.

Cette opération très intéressante qui permet de dynamiser le cinéma doit évoluer. Je suis favorable à une augmentation du plafond, aujourd'hui limité, et à une extension du système à d'autres secteurs. Le ministre fédéral des Finances l'annonce depuis plusieurs années, même si ce n'est sans doute pas une priorité, vu l'actualité politique du moment.

Mais nous ne devons pas oublier que nous restons les premiers partenaires de la création. En effet, si le *tax shelter* soutient de nombreux films, ce n'est pas toujours du cinéma d'auteur ou de qualité!

J'ai eu des discussions avec de nombreux producteurs et professionnels du cinéma à Cannes. Ils constatent que la politique du cinéma bascule est davantage perçue dans une dimension économique. Je pense à Wallimage ou au *tax shelter*. Bien que nous ayons l'intention d'étendre le *tax shelter* à d'autres disciplines, le cinéma qui continuera à bénéficier du système.

Le prix unique du livre et le statut fiscal des artistes font aussi partie de mon cahier de revendications, comme l'ont souligné des parlementaires et représentants du gouvernement fédéral. La ques-

tion de l'adoption d'un statut fiscal pour les artistes a été intégrée dans la déclaration gouvernementale fédérale de mars dernier. Le statut a été voté au Sénat.

Le ministre fédéral des Finances a confirmé son intention d'étendre le système du *tax shelter* à d'autres disciplines. Il ne s'agit pas d'une simple déclaration, même s'il n'est pas possible d'estimer les conséquences. Je le répète, il ne faut pas craindre que le procédé désavantage le cinéma. J'y veillerai.

Les services du Centre du cinéma et de l'audiovisuel ont été activement associés à la mise en place des procédures relatives au *tax shelter*. Je ne doute pas que le ministère des Finances s'inscrive dans une démarche similaire, dans le cas où le système serait étendu à d'autres champs culturels. La direction générale de la culture sera associée au débat à l'échelon fédéral. Je ne manquerai pas d'interpeller le ministre des Finances en comité de concertation, en cas de problème.

Compte tenu de l'agenda du fédéral, ces questions ne pourront être traitées avant plusieurs mois. J'attire toutefois votre attention sur le fait qu'à mon initiative, la plate-forme pour le cinéma a été mise en place, afin de regrouper toutes les entités compétentes. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu. Un cahier des charges a été établi afin d'améliorer certains dispositifs pour soutenir les professionnels du cinéma.

Nous ne disposons actuellement d'aucune évaluation sur l'extension du système de *tax shelter* à d'autres secteurs. L'Observatoire des politiques culturelles pourrait éventuellement mener cette étude. De plus, conformément à la note « Priorités culture », j'ai voulu une plus grande convergence entre les différents secteurs et acteurs culturels publics, en lançant le projet de création de la plate-forme pour le cinéma auquel le fédéral a été associé.

Dans les prochains mois peut-être connaissons-nous des évolutions et trouverons-nous des solutions.

Si nous ne travaillons pas main dans la main, notre tâche sera plus difficile. Notre cinéma réalise de belles performances. Nous sommes bien considérés, non seulement à Cannes mais aussi dans le monde, dans d'autres festivals internationaux.

Mme Julie de Groote (cdH). – Le développement du *tax shelter* ne me fait pas peur. Je ne crains pas son évolution. Cependant, ce système doit rester le premier vecteur d'une aide à la création. Avec votre sens de l'initiative habituel, vous pourriez peut-être soulever la question en co-

mité de concertation, après les déclarations *urbi et orbi* du ministre Reynders, pour proposer d'élargir le système à des secteurs de votre compétence, dans le domaine culturel mais aussi dans celui des sports.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Le sujet a déjà été évoqué en réunion de la plate-forme pour le cinéma. Nous devons présenter un dossier au comité de concertation. Étant donné le nombre de dossiers complexes déposés sur la table du gouvernement fédéral, je crains que d'autres priorités passent avant notre politique du cinéma en Communauté française. Il nous faudra faire preuve de patience. Nous pourrions toujours susciter des réflexions lors des réunions de la plate-forme pour le cinéma, où toutes les entités sont représentées.

1.2 Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « journées drapeau noir organisées par les musées de la Communauté française »

M. Philippe Fontaine (MR). – Les 17 et 18 mai, à l'occasion de l'opération « Printemps des musées », certains ont accroché un drapeau noir à leur façade. Leurs représentants qualifient leur secteur d'activité de moribond et ont voulu le signifier au grand public par cette action spectaculaire.

L'asbl « Musées et sociétés en Wallonie » (MSW) déplore que le budget relatif au décret de la Communauté française sur les musées soit insuffisant et plaide pour un refinancement de 1,5 million d'euros. Cette somme viserait à satisfaire les demandes de 2008 et 3 millions d'euros supplémentaires seraient indispensables, selon l'asbl, pour 2009, 2010 et 2011.

Au-delà de l'action symbolique, les musées de la Communauté française vous lancent un véritable cri d'alarme. Quelles solutions d'urgence envisagez-vous pour le refinancement des musées en 2008 ? Pouvez-vous proposer un plan de refinancement jusqu'en 2011 ? Certains musées ne connaissent pas beaucoup de difficultés mais comment allez-vous répondre aux autres ?

Le décret proposé par M. Demotte en 2002 est aujourd'hui d'application et les catégories de musées ont été définies. Les musées qui perçoivent un financement moindre se plaignent généralement davantage. Je n'ignore pas que le nombre de musées en Communauté française est important et que votre enveloppe budgétaire n'est pas extensible mais certains musées connaissent de réelles difficultés. Si des mesures ne sont pas prises, je

crains qu'ils ne doivent fermer.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Sans vouloir éluder vos questions, je rappellerai tout d'abord le contexte. Vous oubliez de souligner que l'asbl MSW salue le travail déjà accompli sous cette législature.

M. Philippe Fontaine (MR). – Cela ne m'intéresse pas, j'agite le drapeau noir.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Les arrêtés d'application du décret du 17 juillet 2002 relatif à la reconnaissance et au subventionnement des musées sont, selon MSW, « en parfaite adéquation avec les besoins et les attentes des musées ». En outre, cette asbl se réjouit de la modification apportée en 2006 au décret sur les musées dont la mise en application était attendue depuis longtemps.

Le texte prévoit la reconnaissance des musées selon trois catégories. Le ministre octroie au musée reconnu une subvention annuelle en fonction de la catégorie dans laquelle il est classé et de ses recettes propres. L'échelle de subventions est arrêtée comme suit : la catégorie C reçoit de 5 000 à 69 999 euros ; la catégorie B, de 70 000 à 249 999 euros ; la catégorie A de 250 000 à 500 000 euros. Le ministre peut aussi octroyer aux institutions muséales reconnues une subvention s'élevant à 40 % de leurs dépenses en actions permanentes de préservation ou de mise en valeur de leur patrimoine, plafonnée à 15 000 euros.

Vous oubliez également que MSW me remercie pour le refinancement déjà obtenu et pour le soutien que j'ai apporté au secteur via le décret et ses arrêtés d'application. Les musées attendent beaucoup de ces reconnaissances qui visent soit à consolider leur situation actuelle, soit à leur permettre d'évoluer en réalisant un plan triennal de développement.

Je vais vous citer certains chiffres que l'on oublie de prendre en considération mais qui sont pourtant révélateurs. De 2004 à 2008, le budget consacré au fonctionnement de ces institutions a augmenté de 19,32 %. De 2004 à 2008, les subventions pour les investissements dans les musées communaux et provinciaux se sont élevées à 4 166 728 euros, les subventions pour les investissements dans les musées privés ont représenté 725 712 euros et les subventions en investissements directs, 9 393 980 euros.

Je rappellerai les montants accordés au musée de la photographie, et qui ne sont pas négligeables : près de 5 500 000 euros, dont 4 100 000 venant de la Communauté française et 1 400 000 du Feder, le fonds européen de développement ré-

gional. Le musée peut donc s'étendre grâce à l'ouverture d'un nouvel espace jouxtant l'ancien Carmel, et devenir la plus vaste institution de ce type en Europe. Je suppose que vous l'avez visité lors du week-end d'inauguration. De 2004 à 2008, les subventions en équipements se sont élevées à 502 149 euros.

Je suis consciente que le nouveau dispositif demande des moyens supplémentaires. Depuis 2004, l'augmentation significative du budget de fonctionnement des musées montre que la revalorisation de ce secteur reste l'une de mes priorités. C'est la raison pour laquelle je demanderai un accroissement des moyens lors des discussions pour l'élaboration du budget de 2009.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je vous remercie, madame la ministre, pour votre lecture commentée du communiqué de l'opération « Drapeau noir ». Je vais vous en lire un autre passage. Le secteur muséal employait 1 401 personnes physiques en 2003, soit en moyenne 8,6 personnes par musée. Le secteur est inquiet pour l'avenir de ses emplois si aucun financement n'intervient rapidement. La fin du communiqué nous informait de ce que « les musées feront savoir qu'ils sont les parents pauvres de la Communauté française lors des prochaines journées du Printemps des musées en accrochant un drapeau noir sur leurs façades, symbolisant ainsi le caractère moribond de leur secteur d'activité. »

Comme vous le voyez, le ton employé à la fin est plutôt dur.

J'entends votre volonté de faire avancer ce dossier et j'espère que le ministre du Budget acceptera de dégager des moyens supplémentaires pour la politique muséale.

1.3 Question de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'état d'avancement de la restauration du Bouddha de Mariemont »

M. Philippe Fontaine (MR). – Le 21 janvier 2005, je vous interpellais à propos de la reproduction du plus grand Bouddha de Belgique, le Bouddha de Kamakura, commandée par Raoul Warocqué, qui faisait la fierté du parc de Mariemont depuis 1910.

Cette imposante statue, qui a longtemps constitué une attraction pour les visiteurs du parc et du musée, a dû être retirée étant donné l'état de dégradation de sa structure et du bronze qui la compose. Je vous demandais si la Communauté

française interviendrait dans sa restauration. En effet, il est important que cette œuvre, si populaire et au pied de laquelle les associations bouddhiques avaient l'habitude d'organiser une cérémonie annuelle, soit à nouveau exposée.

Malgré certaines difficultés, une solution semble avoir été trouvée et des collaborations avec l'Université de Liège ou avec l'Institut supérieur industriel de Bruxelles sont envisagées. Aujourd'hui, la structure interne destinée à consolider la statue serait pratiquement terminée et la fin des travaux est annoncée pour 2009.

Cependant, une restauration complète n'est pas réalisable, le coût étant trop élevé. Un appel d'offres sous forme de concours a donc été lancé pour concevoir un auvent de protection et un lauréat a été sélectionné. Pouvez-vous me dire où en est la procédure ? Une convention de travail a-t-elle été conclue ? Quels sont les délais qui ont été fixés pour le début et la fin des travaux ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Il me semble que vous confondez la restauration de la sculpture et la construction de l'abri destiné à protéger le Bouddha.

M. Philippe Fontaine (MR). – C'est sur ce dernier que porte ma question.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Pour ce qui est de la restauration de la sculpture, le musée de Mariemont a lancé un appel d'offres avec publicité. La première phase de la restauration vient de s'achever. Celle-ci a consisté à implanter un châssis en inox à l'intérieur du Bouddha pour que la structure retrouve son intégrité physique. La base de la statue ne présentait en effet plus la résistance nécessaire pour supporter le poids du Bouddha. Nous pouvons déjà nous réjouir du fait que cette pièce majeure du parc du musée de Mariemont soit enfin sauvée.

La deuxième phase de la restauration concernera l'aspect visuel de la sculpture et consistera à appliquer une patine. Les travaux commenceront dans les prochaines semaines et devraient prendre un certain temps en raison des importantes recherches sur la patine. Ils devraient se clôturer dans le courant de 2009.

Pour la construction de l'abri du Bouddha, le service de l'infrastructure culturelle de la Communauté a organisé un concours d'architecture en septembre 2007. Les architectes lauréates sont Audrey Rasquinet et Aurore Gérardon.

La statue se trouvant sur un site classé, le certificat pour les travaux a été envoyé au fonction-

naire délégué des services du patrimoine. Il faudra ensuite solliciter un permis. Nous ne devons pas perdre de vue que nous n'avons que fort peu de maîtrise des délais d'instruction des certificats et permis. Néanmoins, nous savons d'expérience que ces procédures peuvent durer plusieurs mois. Elles ne devraient toutefois pas entraver le retour, dans le courant de l'année 2009, du Bouddha sur son socle.

Une fois le permis obtenu, trois phases sont prévues. Il faudra d'abord aménager la chambre de visite permettant l'entretien et la surveillance de la statue, et notamment la structure en inox. Il faudra ensuite replacer le Bouddha sur son socle et installer l'abri.

M. Philippe Fontaine (MR). – Je remercie la ministre d'avoir fait le point et il ne me reste qu'à lui donner rendez-vous en 2009 pour l'inauguration du Bouddha.

1.4 Question de M. Jean-Paul Procureur à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « représentation de la Communauté française au Festival de Cannes 2008 »

1.5 Question de M. Léon Walry à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à « l'après Cannes 2008 »

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions (*Assentiment*)

M. Jean-Paul Procureur (cdH). – L'édition 2008 du Festival de Cannes restera une fois de plus dans les mémoires du cinéma belge, avec Bouli Lammers, les frères Dardenne et bien d'autres. Ce fut un incontestable succès pour notre pays, et pour les francophones en particulier.

Comme chaque année, la Communauté française était à Cannes pour présenter une vitrine du cinéma francophone.

Je ne pourrais passer sous silence certains propos rapportés par la presse, qui ont déjà fait couler beaucoup d'encre. J'ai notamment assisté la semaine dernière, au Sénat, à un face-à-face haut en couleur entre le ministre des Finances et un sénateur Écolo.

Je vais simplement reprendre un titre du journal *Le Soir* : « Cinq ministres, un ambassadeur, un délégué général, deux chefs de cabinet, des députés bourgmestres ». Au-delà du financement sur lequel je vous poserai des questions de détail, je voulais vous interroger sur l'image de notre pays. Les différentes et nombreuses instances belges

n'auraient-elles pas intérêt à se concerter davantage afin de ne pas envoyer une délégation officielle aussi pléthorique ?

Au total, quatre cent mille euros environ auraient été investis sur la Croisette par la Belgique. Ce chiffre interpelle lorsqu'on sait que la profession réclame un refinancement de la Commission de sélection du film. L'article du journal *Le Soir* n'est pas isolé. On peut lire sur le site internet du magazine *Flair* : « Une délégation hallucinante de ministres belges déferle sur la Croisette. Les étrangers se demandent si la Belgique ne serait finalement pas le plus grand pays du monde. »

Madame la ministre, pouvez-vous préciser les montants exacts alloués par le ministère de la Communauté française pour la soirée des Belges ? La presse parle de cinquante à soixante mille euros. Pouvez-vous le confirmer ? Quelle somme le CGRI a-t-il réservée pour les représentants de la Communauté française ? Quel était le montant consacré par la Communauté française pour sa représentation à Cannes ? Enfin, pouvez-vous nous donner votre position sur le refinancement de la Commission de sélection du film ?

M. Léon Walry (PS). – Je ne veux pas qu'un problème d'argent nous pourrisse la vie. Comme disait Fernand Raynaud, « Heu-reux, le cinéma belge ! » Il aurait tort de ne pas l'être, vu la fournée 2008 et l'hommage international rendu aux créateurs francophones, les frères Dardenne en tête. Le cinéma belge fait fortune, « loin de chez lui », titrait *Le Monde*, le 12 mai dernier. « *Wallonia, yes we can* » arboraient fièrement les représentants de Wallimage sur la Croisette.

L'année 2008 annonçait une cuvée exceptionnelle pour le cinéma belge et elle a tenu ses promesses. Dix films en compétition, sept prix au festival et un accueil extraordinaire par la critique et la presse, quel palmarès ! C'est avant tout, on ne le dira jamais assez, le signe d'une richesse et d'une force de création et de talent existant en Communauté française recèle mais aussi, faut-il le dire, « le résultat d'une politique entreprise par l'administration de la Communauté française », comme le disait fort justement Jean-Pierre Dardenne.

Faut-il pour autant se contenter des *satisfecit* ? Non, nous devons aller de l'avant et exploiter tous les leviers disponibles pour démultiplier les effets positifs d'une telle opération.

Compte tenu de ses résultats exceptionnels, les montants alloués à la promotion pourront être revus à la hausse, comme vous le suggériez dans votre réponse en commission du 22 mai. Je note que M. Reynders a, une fois de plus, évoqué le *tax*

shelter au Festival de Cannes. Mais les éléments qu'il avance depuis des années, comme la revalorisation des plafonds, ont-ils réellement évolué ?

Quant à l'action des différentes délégations belges présentes à Cannes, je plaide pour que l'utilisation des moyens soit la plus efficace possible et qu'une concertation s'instaure entre les niveaux de pouvoir concernés.

Quel bilan dressez-vous de vos contacts pris sur place ? Partagez-vous la même analyse que vos collègues ?

Le film lauréat de la Palme d'or, *Entre les murs*, pourrait être diffusé dans les lycées français. Estimez-vous pertinent de soutenir ce type d'initiative en Communauté française ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – L'édition 2008 du Festival de Cannes a de quoi nous réjouir. Dix films de la Communauté française y étaient sélectionnés, ainsi qu'un film de la Communauté flamande.

Les nombreuses récompenses qu'ils ont reçues traduisent le dynamisme de notre cinéma qui résulte de son soutien par les pouvoirs publics. En particulier, la politique de la Communauté française consiste depuis vingt ans à accompagner les professionnels du secteur. Dans cette optique, plusieurs événements sont organisés chaque année à Cannes par la Communauté française. Cette présence traditionnelle de notre Communauté n'est pas justifiée par les strass et les paillettes du Festival. Nous sommes également présents à d'autres festivals de cinéma, notamment chez nous. Mais il est vrai que l'importance de cet événement pour le rayonnement international de nos producteurs justifie les moyens consentis.

Depuis plusieurs années est organisée à Cannes la *Soirée de la Communauté française*. Cette « fête des Belges » permet la rencontre entre les professionnels – producteurs, directeurs de festival, acheteurs, institutions subsidiaires et presse spécialisée – belges et étrangers. C'est un moment de convivialité pour certains, mais surtout de travail pour d'autres.

Le succès de cette soirée est indéniable puisque plus de sept cents personnes s'y sont pressées alors qu'on en attendait seulement cinq cents ! L'administration m'a informée que cet événement a coûté 53 750 euros. Cette somme comprend les frais de réception, les cartons d'invitation et l'animation. D'autres événements ont été organisés au profit des professionnels. Ils visaient à favoriser les rencontres et la promotion de nos films. Entre autres, le stand de la Communauté française était notre principal point d'ancrage à Cannes. Il a favorisé

les contacts entre les professionnels. Selon les informations de l'administration, le budget pour la présence de WBI à Cannes s'est élevé à 48 823 euros

Puisque vous vous intéressez aux détails, monsieur Procureur, je vous communiquerai le récapitulatif, établi par mes services, de toutes les dépenses engendrées par la présence de la Communauté française à Cannes.

Une rencontre entre producteurs francophones organisée par le Centre du cinéma a nécessité un budget de 1 000 euros ; un déjeuner de coproduction entre producteurs belges et québécois, pris en charge à 50 % par la Sodéc, nous a coûté 1 125 euros. Monsieur Procureur, je voudrais vous rappeler l'importance de nos contacts avec le Québec, que ce type d'événement vient enrichir. Pas moins de sept longs métrages ont été réalisés en coproduction avec le Québec depuis 2000. Quatre autres films sont actuellement en préparation.

Parallèlement, plusieurs rencontres avec des producteurs étrangers sont planifiées spontanément entre des représentants de festivals internationaux ou des distributeurs de films. Elles sont motivées par la volonté de recevoir des informations, notamment sur les financements disponibles en Communauté française, sur les modalités de dépôt des dossiers ou sur le système du *tax shelter*. Ces discussions sont l'occasion pour les représentants du Centre du cinéma et de WBI d'aiguiller ces professionnels vers les producteurs belges susceptibles d'être intéressés par leur projet, souvent présents à Cannes et en recherche de coproducteurs étrangers. La brochure *Produire en Communauté française* éditée en français et en anglais s'avère très utile pour répondre aux nombreuses questions sur les possibilités de financement et les mécanismes de soutien à la production que nous proposons.

L'administration participe également à de nombreuses réunions, rencontres et échanges qu'il serait fastidieux d'énumérer. À titre d'exemple, je citerai la réunion des directeurs des 27 centres de cinémas nationaux qui a pour but d'aborder un ensemble de questions se posant à l'échelle européenne.

Néanmoins, j'estime que ce n'est pas parce que ces événements sont devenus traditionnels qu'ils deviennent incontournables. Ainsi, j'ai prévu pour la fin juin une rencontre entre les services de l'administration et mon cabinet pour faire le point sur les différentes actions de la Communauté française à Cannes. J'ai demandé à l'administration de rédiger un rapport pour évaluer la pertinence de ces actions et éventuellement avancer des propositions

pour améliorer les éditions suivantes.

Je plaide pour que les différents niveaux de pouvoirs se coordonnent afin de présenter notre cinéma avec une seule vitrine et d'assurer une meilleure visibilité à nos films. Depuis plusieurs années, nous sommes les seuls à être présents avec un stand à Cannes.

Pour épuiser ce point, je préciserai encore que le Centre du cinéma a déboursé cette année 150 000. Selon les chiffres transmis, nous atteignons donc un montant d'un peu plus de 200 000 euros avec Wallonie Bruxelles Images (WBI). Dans le document que je vous transmettrai, vous trouverez tout le détail vous permettant de juger des coûts de location du stand, des différents événements, des brochures, des déjeuners, des rencontres et réunions.

Venons-en aux frais de représentation. Je pense vous avoir convaincu de la nécessité de la présence des équipes du Centre du cinéma et de WBI. Je tiens à informer le parlement que j'ai respecté à la lettre les demandes du CGRI en matière de frais, puisque je me suis rendue à Cannes personnellement, avec seulement deux collaborateurs, dont mon chef de cabinet. Le CGRI a organisé et pris en charge les différents frais de mission.

Inutile de vous rappeler l'importance de la présence d'une ministre de la Culture et de l'Audiovisuel à un événement de cette ampleur pour soutenir nos films. Le travail ne manquait pas ! J'ai notamment signé un nouvel accord de coproduction qui nous liera à la Suisse. Pour vous convaincre de la portée de ces accords, je vous rappelle que, parmi les films sélectionnés cette année à Cannes, « Home » et « Le Sel de la mer » ont été coproduits avec la Suisse. J'ai également participé aux journées de l'Europe organisées par la Commission européenne qui permettent des échanges de vues et sont l'occasion de faire entendre notre voix et nos attentes. J'en ai profité pour exposer la position de la Communauté française sur la Convention de l'Unesco ou la directive Bolkestein. Nous avons défendu le principe de diversité culturelle et des aides d'État pour le cinéma. Ces rencontres sont essentielles. Ma présence était nécessaire et parfaitement justifiée. C'est toujours une occasion pour les ministres de discuter des dossiers qui ont des implications internationales.

La Commission a profité de cette rencontre pour reconduire le système d'aides d'État au cinéma jusqu'à 2012.

Pour l'enveloppe consacrée par le CGRI aux missions à l'étranger, je vous renvoie vers ma collègue, Marie-Dominique Simonet.

J'ai particulièrement veillé à la transparence de nos travaux au Festival. Avant l'événement, j'ai communiqué à la presse un document très précis sur l'ensemble de nos activités. Je vous assure que nous n'avons pas chômé !

En réponse à M. Walry, je précise que le Centre du cinéma et de l'audiovisuel soutient la promotion des films sélectionnés, à concurrence de 19 832 euros pour un long métrage majoritaire, de 7 437 euros pour un long métrage minoritaire et de 3 719 euros pour un court métrage. Cela représente un budget global de 114 000 euros, octroyé aux producteurs de films sélectionnés cette année à Cannes. WBI rembourse au marché du film 50 % des frais de projection des films majoritaires belges francophones.

Vous demandez comment justifier ces dépenses alors que le secteur souhaite un refinancement de la Commission de sélection des films. J'estime que l'un ne va pas sans l'autre. Il est inutile de produire des films si la Communauté française ne soutient pas ensuite leur promotion et leur diffusion. C'est ce qui fait la pertinence du système de soutien de la Communauté française. Par ailleurs, la question du succès de nos films en salles ne date pas d'aujourd'hui. J'ai eu l'occasion de m'exprimer à ce sujet en réunion de commission, le 22 mai dernier.

Je rappelle que la Communauté française a dégagé 1,5 million d'euros pour accroître le soutien direct à la seule création. En 2004, un million d'euros ont été fournis à la Commission de sélection des films, 100 000 euros en 2008 pour le soutien à l'écriture et au développement, 100 000 euros en 2006 pour le cinéma expérimental, plus de 100 000 euros en 2007 pour le *low budget*, 200 000 euros en 2008 pour le Fonds spécial RTBF. Il s'agit d'aides culturelles indispensables au cinéma francophone belge à la fois spécifique et diversifié.

Comme vous l'aurez compris, ma présence à Cannes a été très utile ! M. Didier Reynders a une nouvelle fois annoncé une extension du système de *tax shelter*. Ce n'est pas la première fois, nous attendons toujours la concrétisation de ses propos. Ce sera sans doute l'objet de discussions en réunion de la plate-forme.

Le Festival de Cannes constitue une formidable vitrine pour nos films. La Communauté française n'avait pas manqué de mettre en avant le film « L'Enfant » après sa consécration à Cannes. Je citerai, à titre d'exemple, le Prix des lycéens du cinéma, qui reflète clairement les synergies mises en place avec les écoles. On peut espérer que plusieurs films belges seront sélectionnés lors de la

prochaine édition.

(La ministre remet le document au secrétariat de la séance.)

Je terminerai sur une note plus caustique. Certains se font l'écho de ce qu'ils lisent dans la presse sur la légitimité de la présence de plusieurs ministres à Cannes. Cela ne me dérange nullement. Je le répète, ma présence était totalement justifiée. Monsieur Procureur, vous avez oublié de citer le dernier *Télé-Moustique* qui rejoignait mon point de vue. Je ne vais pas polémiquer sur la présence des autres ministres, ambassadeurs et délégués. Ce n'est pas de ma compétence.

Notre paysage institutionnel est complexe. Le cinéma dépend de plusieurs responsables politiques. Il appartient à chacun de mesurer l'impact positif de sa présence à un festival comme celui de Cannes. Dix films en sélection témoignent de la politique de longue haleine initiée, notamment en Communauté française, par les services de l'administration. Je rends hommage une nouvelle fois à M. Ingberg qui a réussi à convaincre les gouvernements successifs d'investir dans la politique du cinéma. Cela n'a pas été vain, on le constate encore cette année. S'il est facile d'être poujadiste ou polémique, il est plus important de consolider les fondements de notre politique culturelle.

M. Jean-Paul Procureur (cdH). – J'ai souvent entendu le terme « poujadiste » dans une vie passée, mais je ne me sens pas visé ! Nous examinerons avec grande attention le récapitulatif chiffré que vous nous ferez parvenir.

La réussite de notre cinéma ne peut pas occulter les critiques sur la présence pléthorique de nos représentants à Cannes. Ces critiques émanent d'abord des professionnels. Si je suis le premier à dire qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on lit dans les journaux, l'accumulation de petites phrases acerbes émanant de professionnels ne peut être taxée d'invention de journaliste !

Madame la ministre, vous avez parfaitement respecté les limites des dépenses imposées. Vous n'êtes pas incriminée. Je ne vous reproche pas non plus votre présence à Cannes. Vous deviez être la première à y être, en raison de vos compétences. Le constat établi à l'issue de ce festival doit nous inciter à instaurer une meilleure concertation entre les différents niveaux de pouvoir. La présence de cinq ministres, accompagnés de leurs collaborateurs, et d'ambassadeurs ne s'imposait certainement pas.

M. Léon Walry (PS). – Je voudrais faire une petite remarque concernant la diffusion du film qui a remporté la Palme d'or. Il est évident qu'il doit faire son chemin cinématographique. Je pense

cependant, comme le ministre de l'Éducation, que ce très bon film pourrait susciter un débat très intéressant dans nos écoles sur la violence et les savoirs. Pour le reste, j'ai obtenu des réponses complètes, et je vous remercie pour leur totale transparence.

1.6 Question de Mme Chantal Bertouille à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative au « vol à la cathédrale de Tournai et aux mesures de protection du trésor »

Mme Chantal Bertouille (MR). – Je voudrais revenir sur le vol très violent survenu à la cathédrale de Tournai le 18 février dernier. La croix byzantine qui y a été dérobée n'a toujours pas été retrouvée.

Après avoir interrogé plusieurs ministres de la Région wallonne, j'aimerais faire le point avec vous sur l'évolution du dossier. L'enquête judiciaire se poursuit. Cependant, la cathédrale est souvent victime de dégradation et de vol. Sans avoir le même retentissement que celui de la croix byzantine, ces vols répétés mettent néanmoins en péril le patrimoine inestimable de l'édifice.

Au lendemain des faits, diverses tables rondes devaient être organisées avec de nombreux acteurs – la commune, la province, la Région wallonne et la Communauté – pour étudier la question de la sécurité de la cathédrale, notamment durant les travaux.

Ces tables rondes ont-elles eu lieu ? Y avez-vous participé ? A-t-on enfin désigné un « M. sécurité », chargé de coordonner les interventions ?

La croix byzantine attirait de nombreux visiteurs du monde entier. Un avis de recherche géant a été affiché sur la Grand-Place de la ville afin de susciter des témoignages éventuels. Certains ont envisagé de produire un fac-similé de la croix ; cela coûterait 60 000 euros. La création de cette copie a-t-elle été évoquée lors de vos différents contacts ?

Par ailleurs, le trésor de la cathédrale est d'une grande richesse. Dans la mesure où il appartient à la fabrique d'église, c'est elle qui devrait l'assurer. Lors des tables rondes, a-t-on envisagé une prise en charge de l'assurance par la Communauté française ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Le patrimoine culturel mobilier relève en effet de la Communauté française, mais devant l'étendue du domaine, à savoir quelques millions d'objets ou d'œuvres, la préservation de ces biens ne peut s'exercer que de manière régle-

mentée. Le décret du 11 juillet 2002 sur la protection du patrimoine culturel mobilier et immatériel permet d'organiser et de soutenir le financement des mesures de conservation. Il prévoit une procédure de classement par la nouvelle commission qui a été constituée en décembre 2007. Pour l'instant, celle-ci s'attelle activement à repérer un premier lot d'objets rares ou d'œuvres précieuses à classer en priorité.

Je ne pense pas que l'on puisse affirmer que les mesures de sécurité à la cathédrale de Tournai étaient insuffisantes ou inexistantes. Les voleurs agissent parfois de manière violente ou menaçante pendant les heures d'ouverture. Sans doute faut-il renforcer les mesures de sécurité, mais sans que cela n'entrave l'accès du public.

La sécurité du trésor, annexé à la cathédrale, incombe uniquement au propriétaire de l'édifice et à son pouvoir de tutelle direct. Présenter des facsimilés se justifie à titre exceptionnel et à condition d'être exposés comme tels, mais ils réduisent l'attrait de l'objet auprès du public sauf s'ils font office de complément didactique.

En outre, la Communauté française doit consacrer l'intégralité de ses crédits à la sauvegarde du patrimoine authentique. Dans ces conditions, il ne me paraît pas opportun d'en distraire une partie à la réalisation d'une copie sans valeur historique.

En matière de patrimoine et de musée, la solution de l'assurance n'est pas fréquemment adoptée, sauf lorsqu'une institution contracte un engagement vis-à-vis d'un tiers prêteur d'objet. Les frais d'assurance peuvent être couverts par les subventions prévues pour les musées dans l'arrêté du 22 décembre. Il serait plus logique d'utiliser les budgets disponibles pour améliorer les conditions de sécurité contre le vol, le vandalisme ou l'incendie.

Depuis plusieurs années, la police fédérale a sensiblement amélioré les moyens consacrés à la recherche de coupables de vols de biens culturels et à la récupération des objets. Malheureusement la taille du pays et la proximité de frontières facilitent incontestablement l'activité des voleurs. Pour différents motifs, dont celui de la sécurité, la Communauté française veille à mettre à la disposition des musées un inventaire photographique de leurs collections.

Comme vous le soulignez, l'intérêt de la collection du trésor de la cathédrale de Tournai ne se résume pas à la seule croix byzantine. Certains de ses ivoires sont aussi célèbres. Malgré cette richesse, il est délicat de déroger aux dispositions en

vigueur au risque d'ouvrir la boîte de Pandore à d'autres demandes tout aussi fondées.

Mme Chantal Bertouille (MR). – J'avais pris connaissance de votre réponse adressée à M. Fontaine qui vous interrogeait peu après le vol du mois de février. Je voulais m'assurer que les tables rondes annoncées par le ministre Marcourt avaient bien été organisées. Je suis déçue d'apprendre que rien n'a été fait.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas eu de tables rondes. Je n'en ai pas eu connaissance en tout cas.

Mme Chantal Bertouille (MR). – Le ministre Marcourt me répond la même chose. Il pense pourtant, lui aussi, qu'il faudrait en organiser. On tourne en rond. C'est décevant !

(M. Fontaine prend la présidence de la commission.)

1.7 Question de Mme Isabelle Emmery à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « politiques en faveur des musiques émergentes et en particulier à l'accessibilité et à la visibilité du rap et du hip hop en Communauté française »

Mme Isabelle Emmery (PS). – Nous assistons, depuis une vingtaine d'années, à la multiplication de nouvelles cultures urbaines (rap, break dance, graffiti, slam...) qui sont venues enrichir notre paysage culturel.

L'arrivée de ces nouvelles cultures fut enthousiasmante, mais également difficile, car elles étaient initialement animées par un sentiment de révolte face aux injustices sociales. Ces artistes évoluaient donc en marge de notre société.

Le mouvement hip hop se bat actuellement pour une meilleure reconnaissance et un plus grand professionnalisme afin de se positionner comme un mouvement pluridisciplinaire et multiculturel pleinement intégré dans nos sociétés.

Ma question relève de la politique générale menée en faveur des musiques émergentes, de l'accessibilité et de la visibilité du rap, de sa diffusion auprès du public en Communauté française.

Dans la déclaration de politique communautaire, le gouvernement s'est engagé, compte tenu du besoin perpétuel qu'a la création culturelle de se renouveler, à soutenir des initiatives émergentes et innovatrices dans les différentes disciplines. Il envisageait de créer un fonds de soutien alimenté, notamment, par la Loterie Nationale.

De même, les états généraux de la Culture avaient conclu à la nécessité de favoriser les cultures émergentes. Tout cela me conforte dans mon souhait de voir les médias publics de notre Communauté faciliter l'accès et accorder une plus grande visibilité au rap francophone. Le Conseil de la musique a d'ailleurs prévu, dans son concours *Musique à la française*, une section « rap, hip hop ».

La diffusion a un rôle fondamental à jouer : aider les artistes rap et hip hop à toucher le public et les mettre à égalité avec leurs confrères du blues, du rock ou de la musique classique. Il est donc important que des émissions de radio et de télévision partent, de manière récurrente, à la découverte de toutes les facettes de l'art urbain.

Que fait la Communauté pour ce type de musique ?

Beaucoup de demandes de soutien émanent-elles de groupes pratiquant ces musiques et combien sont conventionnés ?

Quant au soutien à la diffusion, le réseau de petites salles de concert « Plasma » s'adresse-t-il uniquement à la musique rock ? Si tel est le cas, ne pourrait-il pas s'ouvrir à d'autres styles de musique, dont le rap et le hip hop ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – J'ai, avec mon administration, lancé un travail de fond sur les cultures urbaines et le hip hop en particulier. J'ai en effet perçu, chez les programmeurs des médias de service public, une relative frilosité pour la culture hip hop. Cette timidité concerne davantage le rap que la danse ou les expressions plastiques.

Une première réflexion a été lancée le 7 mars à l'administration avec de nombreux acteurs et professionnels du secteur des musiques actuelles.

Cette réunion a connu un beau succès d'affluence. En effet, l'invitation a été envoyée à une trentaine de personnes et plus de soixante étaient finalement présentes, grâce à la diffusion de l'information dans le milieu hip hop. Cette rencontre a permis de dégager quelques pistes intéressantes et constructives pour le développement, les enjeux et la structuration du milieu hip hop. Un groupe de travail poursuivra la réflexion sur les sept axes qui articuleront la politique que j'entends mener : la création d'un catalogue d'artistes, leur encadrement, leur visibilité, la qualité des prestations scéniques, la structuration professionnelle du secteur, la diffusion, et les opérations professionnelles.

Le secteur hip hop bénéficie déjà d'un soutien concret de la Communauté française et les

aides accordées au rap par le service de musiques non classiques ne sont pas négligeables. Près de 60 000 euros ont été investis depuis 2006 pour la production de *céderoms*, comme la très belle anthologie du rap francophone belge publiée en trois volumes par l'asbl « Lézarts urbains ». Cette association très active dans le milieu hip hop reçoit un subside annuel de 80 000 euros.

Récemment, j'ai participé à la présentation de *Dites33*, un livre remarquable et richement illustré, consacré aux activités des dix dernières années de l'asbl « Souterrain ». L'édition de cet ouvrage a été intégralement financée par des subventions de la Communauté française.

Enfin, je rappelle que les salles qui font partie du réseau « Plasma » ont signé une convention avec la Communauté française. Elle prévoit la diffusion des artistes francophones issus de tous les genres musicaux, sans se limiter au rock ou à la pop. Connaissant les choix artistiques de ces salles les années précédentes, j'ai demandé que les conventions actuellement en voie d'élaboration prévoient un travail d'approche particulier à l'égard des artistes du milieu hip hop. Je veillerai à ce que cette demande soit respectée.

Pour vous rassurer, je vous informe que l'administration est très active dans ce domaine et que les choses évoluent rapidement. Le travail de longue haleine du réseau « Plasma » a vraiment porté ses fruits et s'est étalé sur une période de dix ans. Il existe une volonté d'avancer le plus loin possible pour accorder une reconnaissance aux arts urbains et leur conférer des lettres de noblesse, car ils jouent aujourd'hui un rôle très important chez les jeunes et les moins jeunes.

Mme Isabelle Emmery (PS). – Je vous remercie de votre réponse détaillée et encourageante pour tous ces jeunes qui s'investissent – et pour les moins jeunes, puisque ce mouvement date des années 80.

(Mme Emmery prend la présidence de la commission.)

2 Interpellation de M. Philippe Fontaine à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative à la « représentation des radios communautaires dans le plan de fréquences » (Article 59 du règlement)

M. Philippe Fontaine (MR). – Ma question ne portera pas spécifiquement sur l'inquiétude de la radio Al Manar mais plus généralement sur le sort

des radios communautaires qui s'adressent prioritairement à des groupes de personnes, espagnoles, turques, italiennes, arabes ou autres.

L'article 56, alinéa 2 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion dispose que, lorsque le Collège d'avis et de contrôle (CAC) statue sur les demandes en réponse à l'appel d'offres destiné à l'attribution des fréquences et qu'il accorde les autorisations, il doit veiller à assurer une diversité du paysage radiophonique et un équilibre, que ce soit d'offre musicale, de culture ou d'information, entre les différentes radios.

De plus, selon l'article 7, § 1er et 2 du décret du 27 février 2003 sur la radiodiffusion, par « offre pluraliste », il faut entendre une offre émise par une pluralité de médias indépendants et autonomes qui reflète la diversité la plus large possible d'opinions et d'idées.

Dans une recommandation du 29 août 2007, le CAC précisait en outre que : « Pour apprécier la diversité des contenus, le Collège d'autorisation et de contrôle prend principalement en considération, de façon cumulative ou alternative, selon les données disponibles, les éléments suivants : pour les programmes en général, les publics cibles touchés par la pluralité des radios, les catégories et les descriptions des programmes diffusés, la description des formats des radios – type, public cible –, les sources de programmes comme les productions propres, les coproductions et les achats de programmes ; pour les programmes d'information, l'importance de l'information dans la programmation, la nature des informations, les procédures de collecte d'informations, les partenariats en matière d'information ; et pour les autres programmes, le style de musique diffusé à l'antenne et leurs partenariats éventuels, les types de jeux et leurs partenariats éventuels, les types d'émissions culturelles et leurs partenariats éventuels. »

Le CAC est donc visiblement attaché à une offre pluraliste qui couvre au mieux tous les publics cibles.

Madame la ministre, pourriez-vous me dire si une attention particulière a été accordée aux radios de communautés et à leur présence dans le nouveau plan de fréquences ? Une représentation de ces opérateurs est-elle assurée ?

« À quelles communautés accorder un espace radiophonique ? » La question avait été posée par le Collège d'avis le 7 mars 2006 qui avait proposé plusieurs pistes dans une note. Une fréquence pourrait être attribuée à chaque communauté ou à plusieurs, en cohabitation. Une autre éventualité serait que le service public ou les radios géo-

graphiques et d'expression – dont l'existence est également menacée par le nouveau plan de fréquences – concéderaient des canaux à ces radios communautaires.

Le Collège d'avis soulignait dans la même note la légitimité de ces projets radiophoniques, qui doivent cependant veiller à ce que leur contenu rédactionnel, prioritairement axé sur une communauté, soit également accessible à tous les publics. Le CAC insistait également sur le fait qu'il fallait éviter le repli identitaire et la constitution de ghettos radiophoniques.

J'imagine que les principes énoncés dans cette note restent d'actualité. Comment comptez-vous les mettre en œuvre suite dans le nouveau plan de fréquences ? Nous connaissons la situation inquiétante de la radio Al Manar qui risque de ne plus pouvoir émettre que sur une fréquence de radio indépendante ou sur un réseau urbain. Elle risque de ne plus pouvoir émettre dans des villes comme Charleroi, Liège, Nivelles ou Namur.

D'autres radios se trouvent dans la même situation. Le cadastre du plan de fréquences prévoit-il des quotas pour les radios communautaires ? Dans l'affirmative, sur quelle base se répartissent-ils ?

Je sais qu'une réunion du CAC se tient aujourd'hui. Madame la ministre, comment allez-vous faire ? On parle d'un nouveau décret complémentaire. Comment évoluera le processus pour autoriser les radios communautaires à disposer de canaux en suffisance dans le nouveau plan de fréquences ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Le rappel par M. Fontaine des dispositions légales et des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel montre que le législateur et le régulateur de la radiodiffusion n'ont pas voulu consacrer le statut de radio communautaire. L'essentiel est la diversité du paysage radiophonique, qui n'exclut pas l'autorisation de radios communautaires.

Une réglementation du 24 décembre 1991 découlant du décret du 17 juillet 1987 sur l'audiovisuel consacrait l'existence de radios de communautés sans leur octroyer pour autant un quelconque privilège. Ce décret et cette réglementation ont depuis été abrogés. Le plan de fréquences adopté par le gouvernement le 21 décembre 2007 reste neutre sur les objectifs des candidats en ce qui concerne un réseau ou une fréquence.

Le gouvernement a adopté un arrêté fixant l'architecture générale des fréquences en les répartissant entre radios indépendantes et radios en ré-

seau. Ces réseaux peuvent avoir une couverture variable selon la géographie. Ce sont les limites de l'action gouvernementale définies par le décret sur la mise en place d'un paysage radiophonique stable et diversifié.

L'article 56 du décret confie au CSA le soin de veiller à la diversité du paysage radiophonique. Si le gouvernement avait prédestiné des fréquences ou des réseaux de fréquences à des radios communautaires ou autres, il aurait pu être accusé d'abus de pouvoir, et la compétence du régulateur aurait été écornée. En outre, étant donné le nombre de paramètres à intégrer dans le plan FM pour offrir à chacun la possibilité d'obtenir une fréquence ou un réseau de fréquences adapté à sa situation, le fait d'en réserver à certaines radios de communauté aurait pu être contesté.

Les principes de la recommandation du CSA du 7 mars 2006 me paraissent toujours d'actualité. Les textes adoptés par le Collège d'autorisation et de contrôle pour circonscrire son travail d'octroi d'autorisation ont scrupuleusement cherché à respecter ces principes. Force est de constater que la diversité des offres déposées donnera la possibilité au CAC de choisir selon les attentes des candidats mais surtout des publics.

La situation de radio Al Manar n'est pas propre à cette radio née à Bruxelles sur une fréquence indépendante et qui a développé des antennes dans certaines villes wallonnes. D'autres offres sur des fréquences et des couvertures différentes risquent de ne pas être retenues. Cela obligera ces radios à limiter leurs activités à un réseau de faible couverture voire à une seule fréquence.

Une fois que le CSA aura rendu ses avis sur les autorisations et mis à disposition les fréquences et réseaux pour les radios indépendantes, les fréquences non attribuées feront sans doute l'objet d'un second appel. Ce dernier respectera les mêmes critères que le précédent. Le CSA est en effet le garant de la diversité du paysage radiophonique dans l'attribution des fréquences. Dans un premier temps, il faudrait permettre un second appel et vérifier le respect de la diversité. Nous ne pouvons faire d'exceptions malgré les situations malheureuses. Il faut respecter les conditions. La libération d'une fréquence ou la réorientation de projets, comme celui de Radio Italia par exemple, seraient des solutions.

M. Philippe Fontaine (MR). – Il est logique que le décret soit d'application. Je comprends qu'il faille attendre la fin du processus. Le problème est que le CAC a insisté sur le pluralisme. En outre, on risque, vous en convenez d'ailleurs, d'en arriver à une situation sur le terrain qui ne corresponde pas

aux principes qu'on voulait mettre en œuvre. Dans ce cas-là, légifèrera-t-on à nouveau ?

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – On verra.

M. Philippe Fontaine (MR). – Vous ne fermez donc pas tout à fait la porte.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Effectivement. Nous vivons une expérience assez exceptionnelle. Dans quelques jours, le CSA va distribuer les autorisations aux radios et aux réseaux. J'ai une totale confiance dans cet organisme compétent. Il a mis un certain nombre de principes en évidence dans le respect d'un cadre légal. On ne peut pas me demander de détourner la loi. Nous évaluerons la situation une fois que les autorisations seront données. Ensuite, on pourra relancer un appel qui permettra d'apporter la dimension de diversité.

M. Philippe Fontaine (MR). – Ou bien on changera la loi.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Il faudra qu'on en reparle, bien sûr. Je ne suis pas fermée. À plusieurs reprises, nous nous sommes rendu compte que notre dispositif n'était pas parfait et qu'il fallait le revoir. On a cherché à créer le meilleur plan de fréquence, avec les meilleurs dispositifs et un cadre légal qui permette enfin de sortir de la jungle. Les règles sur la diversité sont fondamentales, mais nous en reparlerons quand nous aurons un plan définitif.

M. Philippe Fontaine (MR). – J'en déduis que le débat pourra reprendre lorsqu'on sera à la fin du processus actuel. Il n'est pas impossible qu'on légifère à nouveau pour introduire le pluralisme.

Mme la présidente. – L'incident est clos.

(M. Fontaine prend la présidence de la commission.)

3 Question orale (Article 64 du règlement)

3.1 Question de M. Yves Reinkin à Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel, relative aux « perspectives de développement culturel durable dans le cadre de Mons 2015 »

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Je voudrais faire le point avec vous sur l'enjeu que représente Mons 2015 pour l'image de la Communauté française. Vous savez que dans ce genre d'événement culturel, on peut trouver le meilleur comme le pire.

Parfois, un travail en profondeur est réalisé avec la population, des acteurs associatifs et de grands opérateurs. Mais ce n'est pas toujours le cas et il arrive que l'objectif de ces entreprises culturelles reste obscur. En outre, 80 % des capitales culturelles ont mal recyclé le travail réalisé et n'ont pas su pérenniser les actions entamées.

Il faut faire en sorte que Mons 2015 soit une réussite. Nous n'en sommes qu'à la phase de prospection mais des appétits se sont récemment exprimés et ils me paraissent de bon aloi dans la mesure où le label de capitale culturelle est porteur d'espoirs. Néanmoins, ces manifestations d'intérêt semblent témoigner d'une peur d'être tenu à l'écart de la dynamique culturelle. Elles traduisent aussi la crainte que l'événement ne profite qu'aux opérateurs proprement montois.

Ma question vise à faire le point avec vous sur le profil et les avancées de cet important projet afin de clarifier la situation et de déminer d'éventuelles critiques d'opérateurs culturels ou de villes qui craindraient, par exemple, d'être oubliées. Or, nous souhaitons tous que cet événement fédérateur réunisse les acteurs et les pouvoirs culturels et économiques.

Le rôle de coordination joué par la Communauté française dans la préparation du projet est-il encore assumé ? Par qui et selon quel processus ? Le projet est annoncé comme un élément fédérateur, garant du redéploiement culturel et économique durable de Mons, de la Région wallonne et de la Communauté française dans son ensemble. Comment cette dynamisation est-elle envisagée ? Des critères seront-ils définis de manière objective et transparente afin d'évaluer les projets à retenir ?

L'organisation de l'événement repose sur la collaboration entre autorités publiques concernées, partenaires associatifs, culturels et éducatifs, et partenaires privés. En janvier 2007, vous annonciez que les collaborations débutaient et devaient être amplifiées. Où en est-on un an et demi plus tard ? Les acteurs de terrain sont inquiets. Malgré la tenue de réunions, le réseau associatif local craint que les décisions soient prises ailleurs, sans tenir compte de leurs remarques.

Le 8 mai dernier, vous annonciez qu'une réunion avait été organisée afin de recueillir les idées des partenaires potentiels. Quels partenaires ont été conviés à cet échange ? Qu'en est-il ressorti ? Les acteurs de terrain régionaux, y compris l'associatif local, étaient-ils présents ? Un protocole d'accord a récemment été rédigé par la Fondation Mons 2015 afin de renforcer les liens structurels entre certains opérateurs de la Communauté française et Mons 2015. Pour rappel, Mons 2015

a été fondé en 2006, puis est demeuré latent jusqu'à sa récente mise en place. L'un des enjeux est de renforcer les liens culturels. Savez-vous à qui ce protocole d'accord – qui sera éventuellement transformé en convention de partenariat – a été proposé ? Nous savons qu'il l'a été à Liège et à Namur et que ces deux villes y réfléchissent. Et on peut les comprendre. Comme le contenu de Mons 2015 n'est pas tout à fait clair, elles ne voient pas très bien la manière dont elles pourraient y être associées.

Mais outre certaines villes, les centres culturels, les écoles et autres opérateurs phares de la Communauté seront-ils conviés à signer un tel protocole d'accord et à clarifier ainsi leur mode de collaboration avec la Fondation dans l'élaboration du projet ? Dans le cas contraire, savez-vous comment la Fondation assurera le nécessaire maillage des relations avec ses partenaires associatifs ?

Selon vous, ce protocole d'accord soutient-il suffisamment les impératifs de développement culturel durable ? Cet événement sera-t-il ponctuel ou s'inscrira-t-il dans la durée, y compris sur le plan financier ? La viabilité des espaces éventuellement créés sera-t-elle assurée ? Quatre capitales culturelles sur cinq ont échoué dans ce domaine...

L'ensemble des administrateurs de la Fondation ont été désignés. Selon vous, la composition du conseil d'administration reflète-t-elle les liens nécessaires entre milieux associatifs et privés, qui permettront d'élaborer un projet ancré dans sa ville, sa province, sa Région, sa Communauté, et porté par les acteurs associatifs et culturels, avec les citoyens ? Autrement dit, comment se fera la cooptation ?

En 2007, vous affirmiez que les budgets consacrés au projet n'affecteraient pas les autres volets culturels de la Communauté française. La perception de certains opérateurs culturels, et des centres culturels en particulier, diffère de la vôtre... Confirmez-vous vos propos ?

Afin d'obtenir la transparence souhaitée dans les dépenses publiques, pourriez-vous nous donner des précisions sur le profil financier de la Fondation ? La part de 10 % issue du mécénat est-elle maintenue ou faudra-t-il subsidier davantage ? Le cas échéant, d'où proviendront les 56 autres millions actuellement prévus ? Nous savons que des chiffres existent, nous connaissons les montants alloués par la Communauté française et savons qu'ils seront progressifs. Nous connaissons également les montants donnés par la Région wallonne et par la ville de Mons. Cependant, un simple calcul et une projection sur sept ans nous indiquent que nous arriverons, grosso modo, à une somme

allant de 20 à 25 millions d'euros. Il manque donc encore un bon paquet d'argent. Ou est-il inclus dans la somme prévue ?

Pourriez-vous nous transmettre un tableau reprenant les fonds accordés à la ville de Mons de 2004 à 2008 pour lui permettre de soumettre sa candidature de capitale culturelle en 2015 ? Quelles sont les projections budgétaires pour les années à venir ? Il est important de faire le point, d'une part pour rassurer un certain nombre d'opérateurs du monde culturel et, d'autre part, pour signifier l'importance de Mons 2015 à l'ensemble de la Communauté française. Nous supposons que cela suscitera des partenariats en tout genre. Il est important de connaître les noms et les fonctions de ceux qui vont gérer ce vaste projet

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Vous posez plus d'une quinzaine de questions alors que nous ne sommes encore qu'en 2008. Je vais tenter de vous répondre sans faire de la politique fiction. Certaines de vos questions ne relèvent pas de mes prérogatives. J'ai donc dû interroger les uns et les autres. Il faudra que vous posiez la question aux opérateurs et aux entités concernées.

Le gouvernement de la Communauté française d'abord, celui de la Région wallonne ensuite ont clairement pris position en faveur de la candidature de la ville de Mons au titre de Capitale européenne de la culture en 2015. Pour rappel, la première décision prise sur ce dossier date du 17 mars 2004, sous la législature PS, MR, Ecolo précédente.

Depuis, comme vous le savez, plusieurs autres notes ont été déposées et avalisées par le gouvernement qui a donc joué un rôle important. En effet, il ne s'agit pas seulement de respecter des accords politiques comme tentent de le faire croire certains mais bien de soutenir un projet dont les dimensions culturelles sont assumées depuis plusieurs années par la Ville de Mons, principale initiatrice de ce projet.

Le choix historique de soutenir la candidature de Mons implique l'obligation pour la Communauté française de s'assurer que les investissements consentis assureront un rayonnement culturel maximal à Mons et à l'ensemble de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

Quant à la coordination, je ne vous citerai que la dernière initiative du gouvernement de la Communauté française. Il a déposé une note adoptée lors du dernier comité de concertation qui charge les Communauté française et flamande de la gestion administrative conjointe de la procédure vi-

sant à élire une ville belge comme capitale européenne de la Culture en 2015.

Six experts indépendants, membres du jury, ont été désignés paritairement par les deux Communautés. Frédéric Flamant, Martine Lahaye et Edouard Delruelle ont été choisis par la Communauté française, Stéphane Deruyck, Anne Demeulemeester et Marc Jacobs par la Communauté flamande. Ces six experts rejoindront le groupe des sept experts désignés par les différentes instances européennes. De plus, pour piloter administrativement l'appel à candidature, le comité de concertation a désigné les quatre membres du comité de pilotage conjoint. Il s'agit, pour la Communauté française, du secrétaire général du ministère et du commissaire général aux Relations internationales. Les deux autres ont été désignés par la Communauté flamande. Il s'agit du secrétaire général du département culture, jeunesse, sport et médias et du secrétaire général du département Flandre international.

Je rappelle que la procédure européenne sera entièrement respectée et que c'est la qualité du projet qui fera la différence. Au-delà de ce travail administratif, la Communauté française était représentée par cinq administrateurs de la Fondation « Mons 2015 ». Mes services sont d'ailleurs en contact régulier avec les responsables locaux, notamment pour le suivi et l'intégration de projets montois dans la perspective de cet objectif.

Quant au redéploiement culturel et économique durable, l'ensemble des infrastructures culturelles existantes, aussi bien celles qui viennent d'être récemment ouvertes, comme le Manège, les Abattoirs ou le BAM, que celles qui verront le jour dans les années à venir comme Art Scénic, auront toutes un rôle important à jouer dans ce projet mais aussi après cette date. Cela a déjà été le cas lors de l'Expo 58.

Dès maintenant, suite à la mobilisation des forces culturelles d'autres villes, nous pouvons observer que la préparation de la candidature génère de la création. Des initiatives voient le jour, le débat s'intensifie, des projets sont menés à bien. C'est ainsi que la manifestation des feux de la Saint-Jean a réorienté son programme en vue d'augmenter sa qualité artistique et populaire. On peut donc constater le caractère durable des initiatives avant, pendant et après l'événement. L'aspect durable des projets figurera dans la fiche technique sollicitée par la Commission européenne dans le dossier de candidature et sur laquelle l'équipe initiatrice travaille actuellement.

Dès à présent, au-delà d'indicateurs économiques, tels que les nuitées ou les chiffres de l'Ho-

reca, les indicateurs de création d'entreprises ou de projets culturels devraient nous rassurer. J'insiste pour que le dossier soit exemplaire à ce propos. J'insiste également sur la démonstration des liens entre la culture, la société, l'économie et l'environnement. Un tel dossier doit respecter les quatre piliers du développement durable, la culture étant le quatrième.

Les accords de collaboration entre le public, les associations ou le privé se finaliseront après le choix définitif de la ville reconnue comme Capitale européenne de la culture.

Cependant, pour la région du Centre-Borinage, le centre culturel participatif qui regroupe de multiples associations et des opérateurs socioculturels ou artistiques devrait jouer un rôle majeur. Des contacts seront prochainement établis en Hainaut via le réseau des centres culturels.

Par ailleurs, un protocole spécifique a été présenté aux communes hennuyères au cours d'une réunion convoquée par le gouverneur. Plus de la moitié des 69 municipalités y a adhéré. Pour les villes situées en dehors de cette province ou même hors Communauté française, des accords bilatéraux, qui peuvent bien entendu intégrer les dimensions associative et privée, pourront être conclus.

À titre d'exemple, à Mons, un premier projet expérimental « J'aurai 20 ans en 2015 » a été mis en place. Il unit trois types de partenaires : la Communauté française, les enseignants du secondaire de tous les réseaux de la ville et la société Microsoft. Cette initiative vise à créer, à partir de septembre, une plate-forme expérimentale d'*e-teaching* destinée à suivre une classe jusqu'en 2015.

À ce jour six réunions thématiques publiques, qui ont eu lieu en automne et en hiver 2007, ont rassemblé des acteurs du terrain régional issus des arts de la scène, des arts plastiques, du numérique, des musées, de l'audiovisuel, des Lettres, du patrimoine, des traditions, des langues, de l'économie, des clubs-services, de l'enseignement, de l'éducation permanente et de la vie associative. Une réunion de synthèse et d'information, à laquelle étaient convoquées toutes les associations de Mons-Borinage, a eu lieu ce 23 avril. Elle a regroupé les représentants d'une centaine d'associations et d'opérateurs qui ont défini les axes et les critères des projets à mener pour 2015. Un guichet unique a été mis en place pour recevoir et accompagner les demandes des associations.

Trois niveaux de maillage sont envisagés par le protocole d'accord. Le premier concerne les associations locales et régionales que je viens d'évo-

quer. Un site web interactif sera disponible dès septembre. Le deuxième vise les communes du Hainaut. Le troisième touche les villes hors Hainaut pour lesquelles des contacts sont en cours actuellement. Il s'agit notamment de Bruxelles, Charleroi, Namur, Liège et des villes flamandes et françaises. La liste n'est pas close. Les villes choisiront leur axe prioritaire pour 2015 et s'adresseront aux institutions culturelles concernées. Des contacts bilatéraux seront pris avec les institutions culturelles majeures en élaborant des esquisses de projet pour 2015.

Les projets en cours de discussion s'insèrent dans une perspective de développement des institutions concernées. Il ne s'agit jamais d'opérations ponctuelles. Les démarches et la méthode retenues sont exemplaires du respect du développement culturel durable auquel vous faites allusion.

Les membres de droit de la Fondation sont désignés. La composition du conseil d'administration reflète, à ce stade, les liens nécessaires pour élaborer un projet dans la ville, la province, la région et la communauté. Il est ouvert à l'ensemble des partenaires éventuels dont je viens de parler. Vingt membres cooptés restent à désigner. Ils permettront une ouverture complémentaire au milieu associatif et privé. Il ne faut pas confondre les rôles. Le conseil d'administration de la Fondation ne sera pas l'organe décisionnel pour les actions portées pour 2015 par les associations, les privés ou les opérateurs culturels. Le conseil aura à se prononcer sur les affectations des crédits ou les lignes des programmes mais ce sera un ou plusieurs comités de programmation qui jugeront de la pertinence des projets. Ces comités seront composés à l'image des instances d'avis de la Communauté française.

Je vous confirme que les budgets consacrés à cet important projet n'affecteront en rien les autres secteurs culturels dont j'ai la charge. Comme dans toutes les affectations, il s'agit d'un choix politique au sens noble du terme avec, en contrepartie, des obligations pour ceux qui en bénéficient. Les moyens prévus par la Communauté française auront des retombées. Je vous confirme que le budget global de fonctionnement, hors infrastructures, comprendra des rentrées provenant au minimum de 10 % du mécénat et du *sponsoring*. Il est donc impossible pour l'instant de budgéter définitivement le projet. À partir des expériences des autres villes, nous estimons qu'un budget global compris entre cinquante et septante millions d'euros est nécessaire pour atteindre un effet de seuil suffisant. La volonté de l'ensemble des pouvoirs publics est de planifier l'engagement financier sur plusieurs exercices, en saine gestion.

Enfin, en ce qui concerne les aspects budgétaires que vous évoquez, voici ce qu'il en est de manière un peu plus précise, même si c'est théorique. La note « Priorités culture » approuvée par le gouvernement le 12 décembre 2006 prévoyait que la programmation de ce projet jusqu'en 2009 pourrait s'établir de la façon suivante : en 2006, 100 000 euros ; en 2007, 400 000 euros ; en 2008, 1 500 000 euros et en 2009, deux millions d'euros. Mais ces montants dépendent des marges budgétaires, de plus ils ne doivent pas porter préjudice à la poursuite des politiques culturelles définies dans les « Priorités culture ». C'est pour cela que ces budgets n'ont pas été respectés. Pour les années au-delà de 2009, je ne peux pas engager le gouvernement, mais je prévois une convention pluriannuelle avec la Fondation. J'aurai l'occasion d'y revenir une fois qu'elle sera finalisée. De son côté, la Région wallonne a prévu une intervention financière de 500 000 euros en 2007, d'un million d'euros en 2008 et de deux millions d'euros en 2009. La Ville de Mons, quant à elle, verse 250 000 euros chaque année depuis 2004.

(M. Miller, président, reprend la présidence de la commission.)

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Mes questions et vos réponses sont l'occasion de faire le point sur cet enjeu majeur pour notre politique culturelle. En effet, cette candidature va avoir un impact important sur les budgets et la culture en Communauté française pour les dix années à venir.

Je suis heureux que vous ayez pu recadrer le sens du travail de la Fondation car les choses n'étaient pas très claires. Subsiste néanmoins une question sur la gestion générale. Il y a urgence à mettre en place un organigramme précis des attributions des uns et des autres. Qui va prendre les décisions et sur quelle base ? Plus les objectifs seront précis, plus les résultats seront bons. Il est essentiel de mettre en place de bons équilibres et des interactions significatives. Peu de villes ont réussi, et il me semble qu'une personne comme Robert Palmer pourrait être de bon conseil.

Mme Fadila Laanan, ministre de la Culture et de l'Audiovisuel. – Vous souvenez-vous des raisons pour lesquelles on l'avait fait venir à Bruxelles ?

M. Yves Reinkin (ECOLO). – Oui, mais il a quand même contribué à la réussite de candidatures de villes du même acabit que Mons. C'étaient des municipalités qui apparemment n'étaient pas très culturelles. Bien sûr, il a été décidé, voici des années déjà, que Mons était la capitale culturelle de la Wallonie. Mais la Région wallonne n'y a jamais investi les moyens nécessaires puisque ce

n'était pas dans ses compétences. On s'est donc retrouvé dans une situation quelque peu délicate, et il est logique que l'on donne à Mons ce à quoi elle avait droit.

Les villes qui ont réussi sont parvenues à fédérer le monde associatif, la jeunesse, les personnes âgées, les centres culturels et les grands opérateurs, c'est-à-dire celles où ce n'était pas le projet d'une seule personne. Nous gagnerons donc si nous sommes capables de faire de même. La programmation sera le nœud du travail. Les objectifs économiques et culturels, le soutien aux artistes, la coopération culturelle avec les autres villes, la mise en valeur de la dimension européenne sont des questions à prendre en considération. La Communauté française doit assumer ce travail de préparation pour que cet événement ne soit pas montommois, ce qui serait une catastrophe pour la culture en Communauté française et pour tous les opérateurs, dont les centres culturels, qui y travaillent de manière remarquable.

Vous ne m'avez pas répondu sur les fonds du Feder. Une partie de l'argent a-t-elle été attribuée au projet de Mons ?

M. le président. – Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations se termine à 16 heures.